

Assurance-chômage—Loi

servent les prestations régionales prolongées que le gouvernement va supprimer.

M. Reid: Absolument pas.

M. Thompson: Vous vous trompez royalement. C'est le même discours que vous avez fait l'automne dernier.

Une voix: Pas du tout.

Une voix: Bonjour.

M. Wappel: Mettez cet homme à bord d'un train de VIA Rail.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il reste 30 minutes et j'aimerais entendre les remarques du député.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Il faudrait que je répète ce que j'ai dit au sujet des lacunes, car les députés de l'autre côté ne m'ont pas encore très bien compris.

M. Reid: C'est là que vous faites erreur.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): S'ils s'entretenaient avec leurs électeurs, ils se rendraient compte de ce que ce programme signifie pour les Canadiens. J'aimerais examiner surtout certaines des carences moins manifestes du programme. Il y a lieu de signaler l'accueil assez tiède que les changements proposés par la ministre ont reçu de la part des commentateurs financiers. Pourtant, ce sont eux qui avaient insisté pour que le gouvernement modifie la Loi sur l'assurance-chômage, pour qu'il rende le programme pertinent plus efficace, pour qu'il fasse cesser les abus et pour qu'il rende le programme plus rigoureux. Ce sont eux qui avaient exigé que le gouvernement effectue des coupes sombres et modifie en profondeur le régime d'assurance-chômage, et pour qu'il fasse cesser les prétendus abus. Il y a lieu de signaler leur réaction. Ainsi, le *Financial Post* a déclaré que le gouvernement avait raté le coche. Il ajoute: «Il se pourrait bien que le projet de madame McDougall ne satisfasse ni ceux qui souhaitent que le gouvernement modifie en profondeur le régime d'assurance-chômage, ni ceux qui exigeaient qu'il accorde des bénéfices accrus aux sans travail».

• (0030)

Claude Forget, qui avait pourtant insisté dans son rapport sur la nécessité d'une réforme, s'est dit étonné que le gouvernement propose de tels changements sans raison véritable. En fait, les changements que la ministre préconise non seulement réduisent considérablement les crédits affectés au programme, mais ils ne modifient en

rien les causes de découragement et d'inégalité qui auraient justifié une réforme de l'assurance-chômage.

Examinons quelques-uns de ces changements. Tout d'abord, examinons le barème des prestations. L'une des critiques que formulent ceux qui prétendent que le régime d'assurance-chômage favorise l'instabilité du marché du travail porte sur les prestations prolongées et les conditions d'admissibilité qui varient selon les régions.

Qu'a fait la ministre? Elle a demandé à son gouvernement d'élargir la norme variable d'admissibilité. Dans les régions où les prestations d'assurance-chômage sont les plus difficiles à obtenir et où l'économie est la moins forte, le gouvernement a en même temps établi des conditions minimales d'admissibilité, haussé considérablement ces conditions et élargi le fossé. Il s'ensuit que le travailleur au chômage se trouve dans une situation sans issue. Le gouvernement a réduit le montant des prestations.

Le second aspect réside dans la disposition relative aux réitérants. La ministre a soutenu que la situation des travailleurs saisonniers se trouverait améliorée du fait de l'abandon de cette disposition. Je veux seulement éclairer les députés quant à l'incidence de cette disposition sur les travailleurs au chômage. Compte tenu des modifications apportées au régime de prestations et de l'abandon de la disposition relative aux réitérants, cela signifie essentiellement que très peu de gens vont entrer dans la catégorie des réitérants de toute façon. Les conditions pour toucher les prestations sont plus rigoureuses pour tout le monde et le gouvernement. . .

M. Reid: Il n'y a plus de sanction?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Si.

M. Reid: Eh bien, les sanctions ont disparu.

M. LeBlanc (Cape Breton—Highlands—Canso): Et tout le monde est assujéti à une augmentation. Ainsi, on annule les avantages possibles pour les réitérants.

M. Reid: Dans les régions du pays où c'est nécessaire.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Vous ignorez de quoi vous parlez.

M. Reid: Éclairez-moi.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Voyons les nouvelles règles pour les localités de pêcheurs. Comparons l'application de ces nouvelles règles concernant les prestations dans les localités de pêcheurs. Nous savons que le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique est en crise, parce que le gouvernement n'arrive pas à l'administrer et à empêcher la surpêche par les Européens et du fait de tout un ensemble de problèmes reliés à la gestion des pêches par le gouvernement. Cette crise